

Réunions de synthèse du débat public

Contribution du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

1. Que reprenez-vous du débat qui se termine ?

La forte fréquentation qu'a connu le débat public, la richesse des échanges auxquels il a donné lieu, témoignent de l'intérêt que chacun a porté au projet de LGV PACA, bien perçu comme un enjeu essentiel en terme d'aménagement du territoire pour nos départements et notre région.

Ce premier enseignement qu'on peut retenir du débat est fondamental et doit être souligné.

Mais, précisément parce que ce projet est analysé globalement en terme d'aménagement du territoire à travers ses effets structurants sur l'offre de transport, le débat a fait émerger des questions pertinentes : quelle LGV, pour quoi faire et à quelles conditions.

De ce point de vue, je retiendrais tout d'abord qu'il ressort très largement du débat qu'une telle infrastructure ne peut plus être aujourd'hui justifiée par des considérations dont les territoires traversés ne seraient pas au centre. La conception d'une sorte « d'avion sur rail » destiné à concurrencer le transport aérien entre Paris et Nice est quasi unanimement rejetée. La LGV doit d'abord et dans notre région notamment, offrir une alternative à la route et contribuer à constituer une armature structurante pour nos territoires. Parallèlement, le public a fortement souligné la priorité absolue que constitue pour lui le règlement de la question des déplacements quotidiens. La situation que connaissent, dans ce domaine, nos ensembles métropolitains a parfois conduit certains à s'interroger sur l'opportunité d'un débat sur la grande vitesse. Ces préoccupations, que je partage pleinement, doivent être prises en compte. Je considère, d'une part, qu'elle condamnent les hypothèses de tracés qui, pour privilégier quelques minutes gagnées sur la liaison avec Paris, créent des gares nouvelles en rase campagne et renvoient à des réseaux ferrés inexistantes ou inadaptés ou à l'automobile la desserte locale. Elles soulignent, d'autre part, qu'il ne faut pas déconnecter l'étude de la LGV de la mise en œuvre des projets nécessaires à l'amélioration des dessertes locales.

Fondamentalement, ces débats renforcent la position exprimée par le conseil Général des Bouches-du-Rhône en faveur d'une LGV desservant, en ligne, le cœur des agglomérations. Position également justifiée par l'impératif d'ancrer notre région aux grands axes de développement à l'échelle européenne. Il ne serait pas acceptable, à cet égard, que nous décidions que la liaison à grande vitesse Barcelone – Gênes ne passe pas par Marseille.

Par ailleurs, à travers le débat se sont exprimées des inquiétudes concernant les impacts environnementaux des tracés envisagés. Notre région se caractérise d'une part par une forte urbanisation de sa façade littorale, d'autre part par un milieu naturel au relief accentué offrant des paysages variés à la fois remarquables et fragiles. Ce contexte nécessite qu'une attention toute particulière soit portée aux études des tracés. Le projet sera complexe de ce point de vue quelles que soient les hypothèses retenues. Il conviendra de s'efforcer, dans toute la mesure du possible, d'éviter la création de nouveaux couloirs de nuisances.

2. A la fin de ce débat, RFF, la SNCF et les membres du Comité d'orientation vont devoir prendre une décision quant au principe et aux conditions de poursuite du projet. De quelle façon comptez-vous élaborer cette décision ensemble ?

A l'issue du débat public il appartiendra à l'Etat et à RFF de confirmer leur volonté de réaliser la LGV PACA pour contribuer au désenclavement d'une région dont le dynamisme est notamment freiné par un déficit en infrastructure la conduisant à une marginalisation progressive.

Il conviendra parallèlement de tirer le bilan de ce débat et d'analyser précisément ce que l'ensemble des acteurs locaux et la population ont exprimé tant en terme de besoin ou d'attente que de préoccupation ou d'inquiétude.

L'Etat, RFF et les collectivités territoriales membres du Comité d'Orientation devront ensuite ensemble dégager les conditions de poursuite du projet de nature à traduire au mieux ces exigences.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône est, pour sa part, disposé à prendre toute sa place dans ce débat.

3. Quelles sont vos propositions sur les modalités d'information et de participation des acteurs et du public, tout au long de l'élaboration du projet s'il se poursuit ?

Cette phase devra être conduite par RFF dans une totale transparence en maintenant une concertation permanente avec les collectivités territoriales mais également l'ensemble des acteurs locaux et les populations concernées. Personne ne comprendrait que le large débat conduit sur le principe de la ligne n'ait pas de suite quand il s'agira de définir les modalités de sa mise en œuvre.

Il appartiendra à RFF de mettre en place une structure permanente de concertation qui favorise le dialogue et la justification des choix.